

BREVET PROFESSIONNEL

TAILLEUR DE PIERRE DES
MONUMENTS HISTORIQUES



**DES FORMATIONS
EXEMPLAIRES POUR
UN FUTUR DURABLE !**

RNCP36849

MAJ_14.03.2024



DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS



Le BP TPMH permet d'accéder aux métiers de :

- Tailleur de pierre des Monuments Historique
- Maître ouvrier
- Chef d'équipe

Après une période de consolidation de son expérience professionnelle, le (ou la) titulaire du BP TPMH a la possibilité de reprendre ou créer une entreprise. Il/elle peut aussi, avec quelques années d'expérience professionnelle, devenir appareilleur ou formateur !

Il s'agit du niveau le plus élevé de formation dans la taille de pierre.

Le BP TPMH permet d'entrer directement dans la vie active.



PARCOURS POST DIPLÔME

Les titulaires du BREVET PROFESSIONNEL TPMH peuvent poursuivre **au sein du CFA** en :

- BTS Management Economique de la Construction (MEC) en apprentissage au CFA du Bâtiment Saint-Lambert, afin de devenir des experts "Economistes Monuments Historiques".

Autres possibilités :

Il n'existe pas - à proprement parler - de poursuite d'études en taille de pierre, hors le **Brevet de maîtrise**, lequel permet de faciliter les premiers pas en tant que repreneur d'entreprise. Néanmoins, certains apprenants-es se spécialisent dans la sculpture de taille de pierre.



LE PLUS DE LA FORMATION



La plateforme responsive PROJET VOLTAIRE vous permet de cerner et de surmonter les difficultés rencontrées lors de la rédaction d'écrits professionnels. Elle vous permet de vous remettre à niveau et de vous entraîner dans l'optique de parfaire votre rédaction grâce à la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire !



Label valable jusqu'au 24 janvier 2024.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation offre un perfectionnement en taille de pierre avec une orientation forte en restauration des Monuments Historiques.

A la sortie de sa formation, le (ou la) titulaire du BP TPMH est capable de réaliser tout travail de taille de pierre à la main, avec les outils traditionnels, à l'atelier ainsi que sur chantier, le tout conformément à l'éthique des Monuments Historiques (Charte de Venise).

- ➔ Le Tailleur de Pierre des Monuments Historiques doit avoir une bonne maîtrise du tracé, de la stéréotomie, de la taille et de la mise en œuvre.
- ➔ Il/elle doit parfaitement connaître les différentes pierres, les outils, la réglementation en matière d'hygiène, sécurité et environnement.
- ➔ Il/elle doit avoir de bonnes connaissances des autres corps d'état ainsi que du patrimoine architectural.
- ➔ Enfin, les apprenants-es sont amené-e-s à apprendre à utiliser les logiciels DAO Métiers dans le cadre de la restauration des Monuments Historiques.

AU PROGRAMME

- Coeff. 3 - **Expression et connaissance du monde**
- Coeff. 1 - **Mathématiques**
- Coeff. 2 - **Technologie**
- Coeff. 5 - **Dessin et relevé estampage moulage**
- Coeff. 7 - **Epure et travaux pratiques**
- Coeff. 2 - **Histoire de l'Art**
- Coeff. 2 - **Technologie des monuments historiques**

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Durant la formation : Devoirs sur table, devoirs maison, exposés, travaux pratiques, travaux en laboratoire, QCM, oraux d'entraînements, examens blancs ;

Déroulement de l'examen : épreuves ponctuelles écrites, orales ou pratiques sur convocation du SIEC (Service Interacadémique des Examens et Concours).

MÉTHODES MOBILISÉES

Les modalités pédagogiques pour mener à bien la prestation dispensée consistent en une pédagogie différenciée en petits groupes n'excédant pas 16 apprenants (travaux pratiques, travaux dirigés, etc.).

✓ CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau d'entrée : Être impérativement titulaire soit d'un CAP Taille de Pierre, soit d'un titre de niveau 3 du champ de la Taille de Pierre soit d'un Bac Pro Métiers de la Pierre ;

Prérequis : Habileté manuelle, rigueur, méthode, soin, disponibilité, adaptabilité, goût pour le travail en équipe, goût pour travail en extérieur, en hauteur, pas de contre-indication médicale au port de charges ;

Age : Être âgé-e de moins de 29 ans à la signature du contrat d'apprentissage. Au-delà, dérogations possibles dans certains cas (nous consulter). A partir de 29 ans (à vous préciser) : contrat de professionnalisation.

Modalités d'admission : Un processus en 5 points :

- 1 Pré-inscription en ligne via notre site internet ;
- 2 Envoi du dossier de candidature sous format PDF à direction@cfa-btp.org ;
- 3 Une présentation de la formation en groupe par la Direction du CFA ;
- 4 Des tests de positionnement en français, mathématiques, technologie et dessin (durée de l'ensemble : 3 heures 30) habituellement courant juin ;
- 5 Un entretien individuel (centré sur la motivation et la compréhension du parcours) devant un jury de trois à quatre personnes (Directeur du CFA, représentant employeur du GMH (Groupement des Monuments Historiques), formateur CFA/formateur lycée).

Délais d'accès : L'accès à la formation reste ouvert jusqu'à l'atteinte de la capacité totale sauf pour les classes à examen (Terminale BP TPMH) avant le 31 décembre.

🎓 DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Rythme : Adapté aux besoins des entreprises ; environ 8 semaines au CFA et 8 semaines en entreprise ;

Durée de la formation : 1078 heures sur 24 mois;

Début : Début Septembre année n ;

Fin de formation : Fin Octobre année n+2.

Type de contrat : Contrat d'apprentissage (CA) ou de professionnalisation (CP).

Nous consulter pour les modalités et tarifs du CP. Hors dispositifs spéciaux (RSA, ASS et AAH), le contrat de professionnalisation est réservé aux demandeurs d'emploi pour les 26 ans et plus.

€ TARIF DE LA FORMATION

- **Formation sans coût pour l'apprenant-e;**
- **En apprentissage**, reste à charge pour les entreprises privées : 1250 €/an à la rentrée 2024 pour l'année complète
- **Aide exceptionnelle de l'Etat pour les entreprises** : à ce jour, cette aide est de 6000 € maximum pour l'embauche d'alternant-e-s avant le 31/12/2024) ;

NOS PARTENAIRES POUR CETTE FORMATION



GMH (PLACEMENT DANS LES
ENTREPRISES MONUMENTS
HISTORIQUES - FRANCE ENTIÈRE)



LYCÉE HECTOR GUIMARD (MISE À
DISPOSITION PLATEFORME ATELIER)



INSCRIVEZ-VOUS ! S'ÉLEVER, S'AFFIRMER




Formation ouverte aux personnes en situation de handicap, hors restriction liée à l'inhabilité et/ou à une contre-indication médicale.

Pour plus d'informations, merci de contacter notre Référente Handicap : direction@cfa-btp.org

Pour plus d'informations, merci de nous contacter :

 7/9 rue Saint-Lambert - 75015 PARIS

 +33 (0)1 45 57 99 10
+33 (0)9 51 38 92 91

 direction@cfa-btp.org

 <http://www.cfa-btp.org/>

 CFA Bâtiment Saint-Lambert

 CFA du Bâtiment Saint-Lambert

 [cfadubatimentslf](https://www.instagram.com/cfadubatimentslf)

Retrouvez la rubrique
"Pré-inscription"
sur notre site web

